

Remise à niveau SSIAP2

Financement

Formation professionnelle continue
Non conventionnée / sans dispositif

Organisme responsable et contact

ACTION SECURITE INCENDIE
POUSSET LOPEZ LAURENCE
05.58.57.31.02
formation@action-securite.com

Accès à la formation

Publics visés :

Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Salarié(e)
Actif(ve) non salarié(e)

Sélection :

Dossier
Tests

Niveau d'entrée requis :

Niveau 3 : CAP, BEP (Niveau 3 européen)

Conditions d'accès :

Etre apte médicalement (certificat médical) -
Etre capable de retranscrire le français - Etre titulaire du SST ou PSC 1 de moins de 2 ans -
Etre titulaire du SSIAP2 ou équivalence et ne pas avoir exercé 1607 h dans les 36 derniers mois

Prérequis pédagogiques :

Etre titulaire du SST ou PSC 1 de moins de 2 ans
Etre titulaire du SSIAP2 ou équivalence et ne pas avoir exercé 1607 h dans les 36 derniers mois

Contrat de professionnalisation possible ?

Non

Objectif de la formation

Mise à jour des diverses connaissances pour assurer la gestion d'une équipe de sécurité incendie et d'assistance à personnes en tant que SSIAP2. La formation est régie par un arrêté ministériel du 02 mai 2005 modifié par arrêté du 5 novembre 2010. A l'issue de la formation, les participants sont capables de : Intervenir efficacement sur un début d'incendie dans toutes les parties ou secteurs de l'établissement. Veiller à la sécurité des personnes. Appliquer les méthodes simples en matière de prévention. Procéder efficacement à la surveillance statique ou dynamique d'un établissement. Faire face à des situations de crise en matière d'incendie ou de malveillance.

Contenu et modalités d'organisation

Conformément à l'annexe V de l'arrêté du 02 Mai 2005 modifié SEQUENCE 1 Fondamentaux de sécurité incendie Rappels sur les fondamentaux et principes généraux de sécurité incendie au regard du règlement de sécurité incendie SEQUENCE 2 Mise en situation d'intervention Conduite à tenir pour procéder à l'extinction d'un début d'incendie Mise en application globale des acquis opérationnels dans le cadre de l'intervention de l'équipe de sécurité SEQUENCE 3 Prévention Évolution de la réglementation en matière de prévention et d'accessibilité SEQUENCE 4 Moyens de secours Évolution de la réglementation en matière de moyens de secours SEQUENCE 5 Gestion du pc sécurité Gestion du pc en situation de crise SEQUENCE 6 Organisation d'une séance de formation Formation des agents de l'équipe SEQUENCE 7 L'équipe de sécurité incendie Organisation, fonctionnement et gestion de conflits de l'équipe de sécurité Méthodes pédagogiques : - alternance de partie théorique et pratique - participatives et actives Outils pédagogiques : - plateau technique équipe (matériels incendie) - PCS équipe et opérationnel - outils informatiques

Parcours de formation personnalisable ? **Oui** Type de parcours **Non renseigné**
Commentaires sur la parcours personnalisable **21 heures de formation**

Validation(s) Visée(s)

> Attestation de fin de formation

Et après ?

Suite de parcours

Après 3 ans d'exercice dans l'emploi en tant que chef d'équipe SSIAP2 peut accéder à la formation Emploi de chef de service de sécurité incendie SSIAP3.

Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00214636	du 01/01/2021 au 31/12/2021	SAINT GEOURS DE MAREMNE (40)	ACTION SECURITE INCENDIE		Non éligible	FPC
00263269	du 01/01/2022 au 31/12/2022	SAINT GEOURS DE MAREMNE (40)	ACTION SECURITE INCENDIE		Non éligible	FPC
00329798	du 01/01/2023 au 31/12/2023	Angoumé (40)	ACTION SECURITE INCENDIE		Non éligible	FPC

00424238

du 02/01/2024 au
31/12/2024

Angoumé (40)

ACTION SECURITE
INCENDIE

Non
éligible



00550311

du 02/01/2024 au
31/12/2025

Angoumé (40)

ACTION SECURITE
INCENDIE

Non
éligible

